

MÉRIGNAC

Projet éducatif de territoire

de la Ville de Mérignac

2021- 2024

Pour une ville éducatrice au service de l'enfant



Le mot du maire



Madame, Monsieur,

L'année 2021 marque le renouvellement de notre projet éducatif de territoire (PEDT). À travers ce document, nous réaffirmons notre approche globale du parcours éducatif des enfants et adolescents. Tous les acteurs de la communauté éducative ont pris part à la construction de ce projet : parents, enseignants, salariés et bénévoles associatifs comme agents municipaux. La Ville mobilise l'ensemble de ses politiques publiques, loisirs éducatifs, culture, sport, cohésion sociale ou développement durable, au service de la grande priorité qu'est pour nous l'éducation.

Mérignac s'affirme ainsi comme ville éducatrice qui contribue à la formation de futurs citoyens capables de comprendre le monde qui les entoure et leur donner les moyen d'agir sur leur avenir.

Alain Anziani

Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Anziani' written in a cursive style.

Sommaire

1

État des ressources

2

**Le renouvellement
du PEDT**

- A - Une démarche structurée
- B - Une démarche concertée

3

Le diagnostic du PEDT

- A - Les choix méthodologiques
- B - Les résultats de l'évaluation
- C - L'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du PEDT
- D - Les limites de l'évaluation

5

**La pérennisation
du PEDT**

4

Les perspectives du PEDT

- A - Les ambitions éducatives
- B - Le plan d'action (concret)
- C - L'adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE)

Avant-propos

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit la création d'un « projet éducatif de territoire » dit « PEDT » par les collectivités territoriales. Depuis 2014, la Ville de Mérignac formalise ce projet triennal en étroite concertation avec les différents acteurs éducatifs institutionnelles du territoire et l'Éducation Nationale.

Alors, concrètement, qu'est-ce que le PEDT de la ville de Mérignac ?

- C'est une ambition portée **dans l'intérêt de l'enfant et du jeune de 0 à 25 ans** ;
- C'est l'outil qui organise les **différents temps éducatifs du parcours** des enfants et des jeunes : **avant, pendant et après l'école** (activités périscolaires, extrascolaires notamment) ;
- C'est le projet qui **organise un rythme scolaire à 4,5 jours** sur toutes les écoles ;
- C'est le cadre de référence permettant aux acteurs de terrain locaux concernés de coordonner leurs actions **en complémentarité et dans le respect des compétences de chacun** ;
- C'est une démarche conçue à partir des **besoins** et des **ressources** mobilisables propres au **territoire** ;
- C'est le **lien avec les financeurs** (dont Caisse d'allocations familiales, Etat et fonds d'amorçage).

L'année 2021 marque le renouvellement du projet éducatif de territoire. La volonté de la ville pour ce nouveau PEDT est de perpétuer et étendre la démarche partenariale mise en place depuis 2014.

Le fil rouge de ce renouvellement est l'approche politique qui a rythmé ce renouvellement est celle d'une approche globale de l'enfant et du jeune au cours de

son parcours de vie de 0 à 25 ans.

Ainsi, afin de décroisonner davantage encore le PEDT à cette large tranche d'âge et de vie, les politiques publiques concernées couvrent la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et sont mises en perspective avec celles qui concernent la cohésion sociale, la culture, le sport et le développement durable.

Le présent projet s'appliquera dès validation par les instances de concertation et délibération du Conseil Municipal pour une durée de trois années scolaires (période 2021/2024).

Un socle de valeurs partagées par tous

La finalité éducative principale de la Ville : contribuer à l'éducation de citoyens capables de comprendre le monde qui les entoure afin d'en maîtriser le devenir.

La République française est fondée sur des valeurs fondamentales exposées au sein même de la devise nationale « liberté, égalité, fraternité » et de l'article premier de sa Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

La première finalité de la communauté éducative de la Ville de Mérignac est d'œuvrer au quotidien pour que chacun des enfants et des jeunes du territoire ait les compétences et les savoir-être lui permettant de devenir un citoyen responsable, incarnant ces valeurs et les mettant en œuvre de manière autonome.

Dans une dynamique d'amélioration de la politique éducative partagée, le renouvellement du projet éducatif de territoire marque l'adhésion de la Ville au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) et à sa charte. Celle-ci pose les fondements même d'une politique éducative éducatrice, conforme à nos ambitions.

Voici un extrait de son préambule :

« Dans la ville éducatrice, l'éducation dépasse les murs de l'école pour imprégner toute la ville. Il s'agit d'une éducation citoyenne, où toutes les administrations assument leur rôle d'éducateur et de transformation sociale au bénéfice de la vie et de la diversité. La ville éducatrice vit dans un processus permanent qui vise à construire une communauté et à former des citoyen.ne.s libres, responsables et solidaires, capables de coexister dans la différence, de résoudre pacifiquement leurs conflits et de travailler pour « le bien commun ». Des citoyen.ne.s conscients des défis auxquels l'humanité est actuellement confrontée et dotés de connaissances et de compétences qui leur permettent de devenir coresponsables de la recherche de solutions exigées par le moment historique que nous vivons.

La ville éducatrice a sa propre personnalité, intégrée au pays dans lequel elle se trouve. Son identité est, par conséquent, interdépendante de celle du territoire dont elle fait partie. C'est également une ville qui agit en rapport avec son environnement proche, qui coopère avec d'autres centres urbains de son territoire, avec les milieux ruraux l'entourant et des villes d'autres pays. Son objectif permanent sera d'apprendre, d'innover, de partager et, par conséquent, d'enrichir et de rendre plus sûre et plus digne la vie de ses habitants.

La ville éducatrice doit exercer et développer cette fonction éducatrice parallèlement à ses fonctions traditionnelles (économique, sociale, politique et de services aux citoyen.ne.s) avec un regard attentif à la formation, à la promotion et au développement de toute personne, quel que soit son âge, afin de répondre à ses besoins de formation à tout moment et dans tous les aspects de la vie.

L'éducation commence dès l'enfance, mais ne se termine jamais et ne se réduit jamais à une formation professionnelle. Une éducation tout au long de la vie tente de concilier liberté et responsabilité, et d'éveiller la conscience de l'interdépendance entre les êtres humains et la nature comme façon d'habiter la ville et la planète. Elle promeut la réflexion et la pensée critique, la capacité de comprendre des problèmes complexes ; en encourageant une participation coresponsable à la conception et à l'élaboration des politiques, en imaginant et en promouvant des modes de vie qui n'impliquent pas la destruction du territoire ou l'inégalité entre les individus. »

1 État des ressources

La ville de Mérignac est un territoire dynamique dont 57% des familles sont composées de couples ou familles monoparentales avec enfant(s) et/ou jeune(s) âgé(s) de 0 à 29 ans.

Mérignac, en quelques chiffres clés pour l'éducation des enfants et les jeunes...

- 1^{er} budget de la ville dédié à l'éducation ;
- 19,5 millions d'euros affectés aux dépenses d'éducation ;
- 360 places d'accueil offertes aux enfants de moins de 3 ans (multi-accueils municipaux et associatifs) ;
- 5282 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, 4850 dans le secondaire ;
- 38 écoles, 4 collèges, 1 lycée professionnel et 1 lycée d'enseignement général ;
- 218 classes (142 classes élémentaires dont 7 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et 76 classes maternelles) ;
- 7 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ouverts pendant les vacances scolaires ;
- un réseau d'équipement de qualité à vocation culturelle et sportive.
- Espace Pré-Ados, Espace jeunes, BJI

La mission principale de la Direction de l'Action Educative et de la Famille est d'accueillir les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans dans des meilleures conditions, de permettre leur épanouissement et leur éducation dans un environnement sécurisé.

Cette mission répond à un besoin de garde, mais également à une mission d'éducation partagée avec les familles, l'Education Nationale et le monde associatif.

L'appui des dispositifs existants

Le PEDT a vocation à être le cadre global présentant la politique éducative territoriale dans son ensemble et il s'articule avec les

dispositifs existants qui viennent le compléter et contribuer à sa mise en œuvre.

Ces dispositifs sont notamment :

- le contrat de ville, dont l'objectif est de réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires (concentrant une majorité d'habitants ayant un revenu inférieur à 11 900 euros par an) ;
- le Contrat enfance jeunesse (CEJ), formalisant les relations et le cofinancement des actions enfance/jeunesse de la collectivité avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- la Convention territoriale globale (CTG), dont les objectifs sont complémentaires à ceux du CEJ et qui viendra remplacer ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), lequel permet de déployer différentes ressources favorisant la réussite scolaire des enfants et jeunes ;
- le Programme de réussite éducative (PRE), visant un accompagnement scolaire et social en proximité auprès des enfants et jeunes qui le nécessitent dans les quartiers politique de ville ;
- le projet de direction de la Direction de l'Action Educative et de la Famille, formalisant les services œuvrant pour une mise en œuvre d'une politique éducative municipale de qualité ;
- les différents projets (projets pédagogiques des accueils périscolaires et des accueils de loisirs, projets associatifs des intervenants des temps péris et extrascolaires) visant des objectifs et moyens permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants et jeunes lors des temps d'accueils visés et conformément aux besoins identifiés sur le territoire ;
- les dispositifs de l'Education Nationale (projets d'école, parcours artistiques et culturels, etc.) contribuant à l'instruction et à l'éducation des enfants et jeunes au plus près d'eux .

► Ce qu'il faut retenir

Le projet éducatif de territoire ne fait pas l'inventaire de toutes les actions qui se déroulent sur le territoire. Il prend en compte l'offre existante et s'appuie sur les différents dispositifs présents pour formaliser conjointement les fondements et ambitions propres de la ville en matière de politique éducative pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans du territoire.

Une cartographie d'équipements pour une politique éducative de proximité.

Le site internet de la ville propose une cartographie des équipements présents sur le territoire avec la possibilité de filtrer la carte selon le type d'équipement recherché et le quartier.

Dans le cadre du plan d'action 2021/2024, une réflexion sera menée sur cette cartographie et son accessibilité à tous afin de garantir la meilleure information possible de l'offre éducative du territoire.

Des politiques publiques au service de l'éducation des enfants et des jeunes méridionaux.

La petite enfance, les premiers pas vers la socialisation

La ville de Méridonac propose un service public de qualité pour la petite enfance et accompagne les familles avec une offre tarifaire règlementée par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) et une grande diversité de modes d'accueil.

Chaque établissement propose un projet éducatif avec des objectifs **d'autonomie, de sécurité affective et d'apprentissage de la vie en collectivité.**

Chiffres clés (au 1^{er} septembre 2021) :

- 1 réseau de 26 crèches d'accueil collectif dont 6 crèches municipales pour l'accueil des 0-3 ans ;
- 9 puéricultrices, 140 agents petite enfance ;
- 12 éducatrices de jeunes enfants et 1 cheffe de service ;
- 10 professionnels de la petite enfance vacataires (1 pédiatre, 2 médecins généralistes, 4 psychologues, 3 psychomotriciens) ;
- 2 Relais Petite Enfance (ancien RAM : Relais d'assistantes maternelles) identifiés par les familles et les assistantes maternelles comme lieu ressource où chacun peut trouver information, aide, soutien et écoute concernant l'accueil des tout petits ;
- 2 Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) pour accueillir les adultes et enfants au sein d'un lieu adapté à l'éveil des enfants et favorables à l'écoute, ainsi qu'aux échanges entre parents et professionnels ;
- 1 Service d'Accueil Familial (SAF) « la Farandole », composé d'une équipe pluridisciplinaire pour un accueil personnalisé des 0-3 ans au domicile d'assistantes maternelles salariées de la ville ;
- 380 assistantes maternelles indépendantes ;
- 1 Maison de la petite enfance nommée « Simone Veil » et située 2 avenue du Président René Coty à Méridonac.

L'éducation, une compétence partagée

Le principe de co-éducation met l'accent sur le rôle de ceux qui entourent l'enfant dans le processus éducatif.

La mission Parentalité

Les parents sont les premiers prescripteurs éducatifs de leur enfant.

Les transformations de la famille contemporaine conduisent à une diversité des configurations parentales. D'autres schémas parentaux côtoient le modèle de famille dit « classique », d'autres schémas parentaux : monoparentalité (en 2018, environ 19% des familles de la ville étaient monoparentales), homoparentalité, coparentalité, familles recomposées, familles nombreuses, etc.

La définition du terme parentalité, construite par les professionnels en lien avec la thématique, fait référence à la relation parents – enfants, qui est la base des transmissions culturelles et de gestion des événements familiaux. Elle doit permettre le **bon développement et l'épanouissement de chacun**. Ce processus s'appuie sur les ressources et potentialités des parents et des enfants dans un rapport de devoirs réciproques et de responsabilités. Il implique un apprentissage nécessaire qui peut trouver des appuis dans l'accès aux droits et aux services publics proposés qui contribuent à la valorisation des compétences et à l'autonomie des parents.

La ville développe, depuis 2016, une mission parentalité au sein du service éducation. Cette mission transversale s'adresse aux professionnels et bénévoles et a pour objectifs :

- d'accompagner et de soutenir les acteurs de la parentalité du territoire ;
- d'animer un réseau d'acteurs de la parentalité ;
- d'actualiser l'information et améliorer sa visibilité.

Cette mission travaille en prise directe avec le Programme de Réussite Educative par la prise en compte des publics spécifiques des territoires prioritaires.

Dans le cadre de cette mission et en transversalité avec les acteurs, un projet de Maison des Familles à destination des parents sera coconstruit et mis en œuvre au cours de la période 2021/2024.

L'école et les temps d'enseignement

Depuis la réforme des rythmes scolaires, les écoles publiques de Mérignac fonctionnent sur le principe de la semaine de 4.5 jours.

Les cinq matinées d'école permettent de mieux **répartir les heures d'apprentissage sur la semaine** et d'alléger le temps scolaire journalier en tenant compte des temps forts et faibles de l'attention de l'enfant. En définitive, cette organisation du temps scolaire permet de **respecter le rythme chronobiologique journalier** des enfants.

Cette approche chronobiologique du rythme de l'enfant ne fait pas consensus avec les équipes enseignantes des écoles de la Ville qui considèrent que la semaine de 4,5 jours de classes crée une fatigue supplémentaire pour les enfants et qu'elle dégrade les conditions d'apprentissage.

Par ailleurs, ce rythme permet la mise en place des « temps d'activités périscolaires » (TAP), à raison de 2 jours par semaine et permettant aux enfants de découvrir des activités éducatives nouvelles, diversifiées et ludiques accessibles à tous en s'appuyant sur la richesse et la diversité des acteurs sportifs et culturels locaux, associatifs ou indépendants, qui interviennent dans les écoles sur ces temps là..

Chiffres clés (au 31 janvier 2022) :

- 2016 élèves en maternelle répartis dans 76 classes ;
- 3343 élèves en élémentaire répartis dans 135 classes ;
- 16 écoles maternelles et 14 écoles élémentaires réparties sur l'ensemble du territoire de la ville ;
- 86 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
- 8 accompagnateurs dans les bus de ramassage scolaire ;
- 19 signaleurs pour accompagner les enfants aux abords des écoles sur les passages protégés ;
- 2 animatrices de la ferme pédagogique ;
- 4 cheffes de secteurs scolaires, 1 cheffe de centre inscriptions-prestations.
- 2 chefs de centre enfance, 1 chargé de projet action éducative.

Pour le bon fonctionnement des équipements scolaires et périscolaires de la commune, un ensemble de services essentiels œuvre au quotidien (entretien des locaux, entretien des espaces verts, informatique).

La modernisation des écoles et moyens municipaux supplémentaires sur le temps scolaire.

Au-delà de ses compétences obligatoires, la ville de Mérignac a élargi le champ de ses interventions et participations en direction des publics scolaires, en offrant aux élèves des animations, des moyens logistiques et matériels supplémentaires, qui leur permettent ainsi d'enrichir leur parcours éducatif et culturel.

- des ateliers ou partenariats culturels : animations encadrées à la médiathèque, animations et visite des expositions à la Vieille Église, parcours d'éducation artistique et culturelle, et pour les élémentaires : les projets écoles et cinéma ;
- des activités sportives : mise à disposition d'équipements municipaux (piscine, gymnases, stades) pour les élémentaires ;
- des animations scientifiques : accès privilégié à l'antenne de Cap Sciences pour les élémentaires ;
- des animations autour de l'environnement : mise à disposition et préparation de bacs potagers, animations encadrées à la ferme pédagogique, classes de découvertes pour les élèves de CM1 et CM2.

La pause méridienne : temps de repas, repos et récréatif

La pause méridienne doit être pour l'enfant un projet d'accueil et de service global où la notion de son bien être et de son intérêt en sont les priorités.

A Mérignac, la restauration municipale propose tous les jours des repas de qualité et équilibrés (élaborés avec un diététicien spécialisé) pour tous les enfants.

A tous les stades de la conception des repas, l'intervention d'un personnel qualifié et régulièrement formé assure le respect des normes sanitaires.

De plus, le temps de restauration contribue à l'éducation, à l'environnement et au développement durable via un projet global de lutte contre le gaspillage alimentaire déployé sur l'ensemble des offices de restauration des écoles élémentaires.

En dehors du temps de repas, des activités sont proposées aux enfants de maternelles et d'élémentaires sur le temps de la pause méridienne par les équipes (animateurs périscolaires, ATSEM) pour leur permettre de se détendre et de découvrir des activités

ludiques en fonction de leurs envies.

Chiffres clés (au 1^{er} septembre 2021) :

- 110 agents de restauration et d'entretien (AER) ;
- 16 offices de restauration couvrant l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du territoire ;
- 30 % des aliments issus de l'agriculture biologique ;
- 100 % des viandes sont françaises, labellisées ou bio ;
- 2/3 des denrées sont issues de l'agriculture locale de Nouvelle-Aquitaine.

Le temps périscolaire : priorité à l'épanouissement de l'enfant

Tout au long de l'année, la ville de Mérignac propose des accueils périscolaires et extrascolaires sur différents temps que sont :

- l'accueil périscolaire du matin et du soir, et du mercredi après-midi, y compris les temps d'activités périscolaires (TAP) des mardis et jeudis et les temps libres ;
- la pause méridienne ;
- les accueils de loisirs durant les vacances scolaires (maternelles, élémentaires, pré-ados) ;
- les séjours de vacances en été

L'ensemble des accueils collectifs sont des lieux privilégiés de rencontres, des espaces de découverte, de jeux et de création.

Ils contribuent ainsi, au travers de leurs projets pédagogiques à l'éducation à la vie collective et au développement individuel de tous les enfants et de tous les jeunes.

Chiffres clés (au 1^{er} janvier 2022) :

- 1 chef de service enfance et 2 chefs de centre enfance répartis sur les secteurs géographiques ;
- 220 animateurs périscolaires dont 106 titulaires ;
- 33 coordinateurs périscolaires ;
- 38 intervenants extérieurs sur les TAP découverte et éveil ;
- 30 accueils périscolaires au sein des écoles ;
- 7 accueils de loisirs pendant les vacances scolaires ;
- 3100 enfants accueillis sur les temps d'activités périscolaires (TAP), dont 1800 élémentaires et 1300 maternelles.

Le Plan mercredi

Dans le prolongement de l'offre périscolaire, le déploiement du Plan mercredi permet de renforcer l'offre éducative proposée par les accueils de loisirs de la ville sur le temps du mercredi après-midi. Ainsi, ce plan, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de la Gironde, contribue à proposer des activités de qualité, variées et ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, manuelles) et affirme l'ancrage du projet qui doit s'appuyer sur les ressources du territoire.

Il poursuit des objectifs de **continuité éducative, de cohérence et de complémentarité entre temps scolaire et périscolaire**, mais également d'inclusion et d'accessibilité de tous les enfants (y compris ceux porteurs de handicap).

La jeunesse, entre accompagnement vers l'autonomie et prise d'initiative

La priorité du secteur jeunesse de la ville de Mérignac est de permettre aux jeunes de s'exprimer et de prendre des initiatives afin qu'ils deviennent des citoyens adultes responsables et autonomes. Dans ce cadre-là, une instance de participation dédiée a vu le jour en début d'année scolaire 2021 : l'Impact !

Chiffres clés (au 1^{er} septembre 2021) :

- 1 chef de centre jeunesse ;
- 1 coordinateur Espace jeunes 13/25 ans ;
- 3 animateurs de l'espace jeunes, 1 service civique (impact + animations sportives) ;
- 1 coordinateur Bureau Info Jeunes ;
- 1 Bureau Infos Jeunes (BIJ) fixe et 1 BIJ mobile et son coordonnateur commun ;
- 4 informateurs du BIJ ;
- 1 service civique et 1 jeune en volontariat international (Corps Européen de Solidarité) accueillis par an au sein du Bureau Info Jeunes ;
- 1 festival annuel dédié à la jeunesse : « quartier libre » ;
- 1 « soirée des initiatives » dans le cadre de la bourse « Projet Initiative Jeunes » (accompagnement pédagogique et financier des projets et initiatives des jeunes) ;
- 1 instance de participation jeunesse : « l'Impact ».

Par ailleurs, le Bureau Info Jeunes est membre du réseau Eurodesk et du dispositif SOMobilité. Ceux-ci permettent au service jeunesse d'être un lieu de référence et d'accompagnement des jeunes pour des départs à l'étranger et la mise en place d'échanges de jeunes européens sur le territoire.

Un projet de développement d'un **Pôle jeunesse** est également en cours de réflexion et verra le jour à l'horizon 2024.

Le tissu associatif local riche et diversifié au plus près des quartiers

Les structures associatives, intervenant à l'école et en dehors (dans des domaines aussi diversifiés (que l'art, la culture, le sport, la citoyenneté, l'éducation, la scolarité, l'éveil scientifique, le développement durable...) ont la particularité d'être implantées dans tous les quartiers avec un rôle de proximité auprès des familles, des enfants et des jeunes.

Ce **maillage territorial** permet de répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants, grâce au travail de proximité mené par des équipes de bénévoles pluridisciplinaires.

Chaque accueil est mis en place à partir d'un projet éducatif et pédagogique et encadré par des personnes qualifiées.

Ces associations sont très impliquées dans le fonctionnement des écoles, notamment le collectif associatif du G10 (composé des 10 associations d'animation des 10 quartiers de la Ville), et font partie d'une communauté éducative très investie sur le terrain.

Chiffres clés (au 1^{er} septembre 2021) :

- 10 associations d'animation, dont 7 avec agrément CAF « centre social » et 2 avec agrément CAF « Espace de Vie Sociale » ;
- 5 millions d'euros de subventions aux associations ;
- 512 associations référencées ;
- environ 5 000 bénévoles ;
- 4 maisons des habitants existantes et 2 supplémentaires en 2022 ;
- 6 maisons de quartier.

La culture partout et pour tous

Pour une culture accessible à tous, qui se partage au cœur des quartiers, dans les écoles, au plus près des familles, la ville multiplie les manifestations culturelles, en partenariat avec le tissu associatif local.

La ville de Mérignac dispose d'un **panel d'équipements culturels avec une programmation artistique éclectique** s'adressant à tous, ainsi qu'une programmation spécifique pour le jeune public.

Chiffres clés (au 1^{er} septembre 2021) :

- 1 médiathèque centrale comptant plus de 11 000 inscrits ;
- 3 médiathèques de quartiers ;
- 1 conservatoire de musique, danse et art dramatique composé de 46 professeurs diplômés pour 1 100 élèves inscrits et 27 disciplines proposées (éveil et découverte, chant lyrique, dessin, peinture, danse classique, contemporaine et jazz et plus de 15 instruments) ;
- 2 salles de spectacles : le Pin Galant et le Krakatoa ;
- 1 cinéma d'art et d'essai « Mérignac ciné », détenteur du label Jeune Public ;
- 1 espace d'exposition reconnu : La Vieille Église, avec un travail de médiation culturelle mené en direction des publics scolaires notamment : visites, ateliers, rencontres avec les artistes ;
- 1 événement autour de la photographie le festival Mérignac Photo ;
- 1 espace ressources scientifique : Côté sciences Air & Espace (antenne de Cap Sciences) ;
- 1 événement estival annuel : « Les escales d'été », proposant plus de 20 spectacles gratuits en plein air et incluant une programmation jeunesse ;
- 1 mission dédiée au Parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et jeunes au sein de la Direction de la Culture.

La pratique du sport favorisée via des équipements sportifs de qualité

Les éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives (ETAPS) de la Ville interviennent sur le temps scolaire dans les écoles élémentaires afin de proposer un enseignement de ces activités. Depuis la rentrée 2014, ils animent au sein des écoles des ateliers dans le cadre des temps d'activités périscolaires et proposent des stages multisports pendant les vacances à destination des enfants de 6 à 12 ans.

De plus, la Ville soutient le premier club omnisport d'Aquitaine : le SAM (Sport Athlétique Mérignacais) fort de 7 000 licenciés, ainsi que les autres associations sportives, à travers des subventions et un réseau d'équipements sportifs de qualité mais également en lui permettant d'être un intervenant majeur des TAP.

Chiffres clés (au 1^{er} septembre 2021) :

- 9 ETAPS pour soutenir l'éducation par le sport à disposition des écoles élémentaires de la ville ;
- 14 maîtres-nageurs pour favoriser l'apprentissage de la natation au stade nautique ;
- 9 associations sportives investies dans les TAP ;
- 4 complexes sportifs (stades Robert Brettes, Daniel Colombier, du Jard et Joseph Antoine Cruchon) ;
- 5 city stades ;
- 4 salles omnisports ;
- 4 gymnases ;
- 1 stade nautique « Jean Badet » ;
- 1 plaine des loisirs sportifs à Beutre ;
- 1 skate parc du Jard ;
- 1 roller stadium ;
- 990 hectares d'espaces naturels boisés ;
- 9 parcs et bois (pour la plupart éco-certifiés) ;
- 120 agents travaillant au quotidien pour permettre une utilisation optimale des installations municipales (éducateurs, agents d'entretien, gardiens, électriciens, mécaniciens) ;
- 1 projet en cours de création d'une école municipale des sports.

L'agenda 21 méridional, pragmatique, qui n'oublie pas les plus jeunes

Depuis 2003, Mérignac, pionnière des agendas 21 en Gironde, a fait passer le développement durable dans les pratiques quotidiennes. Après deux plans d'actions successifs, le troisième a été adopté en Conseil Municipal le 13 février 2017. Ce projet de territoire donne une nouvelle impulsion à l'engagement municipal en se plaçant dans cette logique de prospective. Avec cet agenda 2030, Mérignac expérimente la co-construction et inscrit son action dans la ligne des Objectifs de Développement Durable votés par les Etats membres de l'ONU en 2015.

Dans l'Agenda 21 actuel, les questions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) ont été intégrées de façon transversale à tout l'agenda 21. Elles concernent plus particulièrement les actions liées à l'implication des enfants et des jeunes et vise à positiver les conséquences des grandes perturbations à venir.

C'est ainsi que l'opération Pédibus, lancée en 2014 dans le quartier d'Arlac, propose de transformer le trajet automobile des parents vers l'école en une « randonnée pédestre encadrée » afin de répondre à l'objectif de promotion des déplacements doux ; les écoles sont équipées de composteurs et de bacs pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la biodiversité et à une alimentation saine ; la collectivité agit déjà sur le gaspillage alimentaire dans les écoles avec le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), les agents de restauration, l'éducation nationale et les animateurs.

Enfin, l'agenda 21 et le PEDT se retrouvent sur la finalité de l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit là de préparer les enfants et les jeunes à participer à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyens et en les préparant au « vivre ensemble ».

De façon plus détaillée, l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable se retrouve dans les actions de l'Agenda 21 via les items suivants :

- **intégrer** le développement durable dans les actions enfance-jeunesse ;
- **améliorer** l'accompagnement des personnes (âgées, jeunes) aux transports en commun ;
- **promouvoir** l'utilisation du vélo ;
- **accompagner** les initiatives en habitat partagé (intergénération) ;
- **sensibiliser les acteurs** des acteurs à la ville comestible ;
- **développer** des jardins dans les écoles ;
- **adapter** la philosophie tiers lieu au Pôle jeunesse ;
- **pérenniser** la concertation engagée par le « Lab Jeunesse » ;
- **faciliter** l'expression de la citoyenneté des plus jeunes.



La politique éducative : une politique sociale et solidaire

La lutte contre les discriminations

La lutte menée contre les diverses formes de discriminations, qu'elles soient relatives à l'origine ethnique, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, aux handicaps, se traduit par plusieurs actions dans le milieu scolaire[1], une sensibilisation des équipes municipales et la formalisation d'un Plan local de lutte contre les discriminations.

L'accueil adapté pour chaque enfant : vers une école inclusive

Mérignac s'attache à promouvoir l'intégration dans la cité de tous les enfants et tous les jeunes en situation de handicap. Ainsi, la Commission Locale d'Accessibilité travaille sur le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics mais aussi sur l'accès aux loisirs, aux activités sportives ou à la culture.

En complément la ville porte un Agenda d'Accessibilité Programmé approuvé par la Préfecture en 2016 avec les réalisations suivantes ces dernières années : école maternelle André Cabiran, centres de loisirs de Capeyron et du Parc, maternelles de Peychotte, Edouard Herriot, Oscar Auriac.

Pour chaque enfant en situation de handicap, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) évalue les besoins et propose un plan personnalisé de compensation qui inclut un Projet Personnalisé de Scolarisation. Ce projet prévoit par exemple d'adjoindre aux enfants un.e accompagnant.e des élèves en situation de handicap (AESH – anciennement appelé « auxiliaire de vie scolaire »).

La ville définit avec les familles des solutions individualisées permettant aux enfants de fréquenter dans les meilleures conditions les accueils de loisirs : centres de loisirs, TAP, restauration, etc[2].

Depuis le début de l'année 2021, les villes ont désormais en charge le recrutement et la rémunération des agents qui vont accompagner les enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires. La ville de Mérignac travaille sur une présentation globale de ce projet afin d'assurer un service adapté aux enfants bénéficiaires et garantir ainsi leur bonne intégration dans les accueils.

Le Programme de Réussite Educative pour l'épanouissement des enfants les plus fragiles

Mis en place en 2009 à Mérignac, le Programme de Réussite Educative contribue à l'épanouissement et au développement des enfants et adolescents, âgés de 2 à 18 ans, résidant sur les quartiers prioritaires de la Ville et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner spécifiquement ceux qui présentent les plus grands signes de fragilité.

La surreprésentation des 11/16 ans observable chaque année (53% en 2017) parmi le public concerné par le dispositif, peut s'expliquer par le fait que l'âge du collège est un moment charnière dans le développement personnel du jeune, mais aussi un moment essentiel dans son cursus scolaire.

Chiffres clés pour le premier semestre 2021

- 40 enfants accompagnés, dont 13 filles et 27 garçons ;
- 17 enfants du quartier de Beaudésert, 23 du quartier Yser-Pont de Madame ;
- 75% des situations repérées par l'Education Nationale ;
- une subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) stable de 50 000€ par an.

[1] périscolaire et extrascolaire

[2] le CAS en est l'outil support, conjointement construit par les différents acteurs concernés par l'accueil de l'enfant

2 Le renouvellement du PEDT

Plusieurs objectifs ont guidé l'élaboration du nouveau PEDT :

- conduire une **évaluation** du PEDT 2018/2021 afin de disposer d'éléments de bilans suffisants pour faire évoluer et améliorer le projet, dans l'intérêt des enfants et familles ;
- formaliser différentes phases de **concertation** conduisant à pérenniser le partenariat entre les membres de la communauté éducative et à réaffirmer la place de la Ville comme co-éducateur ;
- poursuivre l'**articulation** du PEDT avec les autres dispositifs existants ;
- **renforcer la continuité éducative** par le PEDT et l'ouvrir à l'ensemble **des politiques publiques** en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- renouveler les **ambitions éducatives** et les faire évoluer, en concertation et en tenant compte de l'évaluation conduite.

B. Une démarche concertée

Les termes de la loi et la circulaire d'application liée abordent le projet éducatif de territoire comme un outil de collaboration locale rassemblant les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Une grande importance est ainsi attachée à ce que l'ensemble de la communauté éducative puisse contribuer à l'élaboration du PEDT.

« Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions » indique l'article L111-3 du Code de l'éducation.

Les différents services de la Ville et les partenaires ont été mobilisés dans le cadre du renouvellement du PEDT par le biais de différentes instances et de travaux que sont : le comité de pilotage, le comité technique, les groupes de travail, les réunions élu.e.s ou encore les questionnaires thématiques.

A. Une démarche structurée

| Mars - Avril | Mai - Juin | Juin - Juillet août | Septembre | Octobre | Novembre 2021 à 2024 |
|---|---|---|--|--|--|
| Concertation rythmes scolaires | Diagnostic | Perspectives du PEDT 2021/2024 | Rédaction | Validation | Pérennisation |
| Décision rythme scolaire - maintien 4,5 jours | <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la concertation PEDT 2021-2024 • Diagnostic | <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur les perspectives du PEDT 2021-2024 : plan d'action. • Groupes de travail • Valorisation des axes forts. | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction • Appropriation par les acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation • Validation par les instances | Mise en œuvre du plan d'action. Pérennisation de la démarche |

Le renouvellement du PEDT a été organisé selon quatre phases structurées dont le déroulement a eu lieu sur huit mois (de mars à octobre 2021). A compter de la validation du PEDT par les instances concernées (en novembre et décembre 2021), une phase de pérennisation et de mise en œuvre de la démarche sera enclenchée pour la période triennale ciblée (2021/2024).

Le diagnostic du PEDT 2018/2021

Le diagnostic est une étape fondamentale de la démarche de projet. Il nécessite une transparence dans le partage d'informations des différents acteurs. Il s'agit de confronter les objectifs initiaux du projet et les résultats attendus avec ceux escomptés.

A. Les choix méthodologiques

a) Les thématiques opérationnelles dégagées du plan d'action 2018/2021

Le plan d'action du projet éducatif de territoire 2018/2021 était vaste et composé de différents objectifs opérationnels. Au regard du temps imparti pour la réalisation du renouvellement, des thématiques rassemblant l'ensemble des items du plan d'action ont été dégagées afin de pouvoir élaborer un diagnostic pragmatique. Le double objectif était :

- de traiter l'ensemble des sujets liés à la politique éducative municipale afin d'identifier les axes forts de celle-ci ;
- d'en tirer les enseignements inhérents et d'en valoriser les réussites ;

Ainsi, les thématiques représentatives dégagées du plan d'actions 2018/2021 sont les suivantes :

La citoyenneté et l'éco-citoyenneté :

- faire participer les enfants et les jeunes à la vie de la cité dans une dynamique d'ouverture à l'autre (vivre-ensemble) ;
- sensibiliser et éduquer au respect de l'environnement et au développement durable.

L'éducation de l'enfant et du jeune dans sa globalité et tout au long de son parcours :

- Accompagner les parents dans l'accomplissement de leur rôle et les associer au parcours éducatif proposé ;
- Faciliter les transitions et évolutions d'accueil de l'enfant et du jeune ;
- Construire des parcours éducatifs ;

- Proposer à l'enfant et au jeune des accueils adaptés en dehors du temps scolaire (péri et extrascolaires) ;
- Coconstruire des actions entre acteurs du champ éducatif.

La lutte contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires et l'éveil à la différence :

- Favoriser la réussite éducative de tous ;
- Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers et la mixité sociale.

b) Le mode opératoire mis en place

Ces thématiques ont été évaluées selon trois modalités :

- l'auto-évaluation par les services de la Ville de projets supports réalisés au cours de la période 2018/2021 et s'inscrivant dans les thématiques.

Pour rendre compte de l'évaluation de ces projets, leurs référents ont pu élaborer des fiches évaluatives comprenant : une description globale du projet, ses forces et faiblesses, ses axes d'amélioration identifiés et les perspectives du projet dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT 2021/2024 mais également les acteurs ressources pertinents pour contribuer à son évolution.

La mise en place de groupes de travail thématiques.

Lors du lancement de la démarche de renouvellement du projet via le Comité de pilotage du 8 juin 2021, des ateliers ont pu être mis en place afin d'échanger sur les projets inhérents et les évaluer.

Les thématiques des quatre ateliers étaient : la citoyenneté, l'inclusion, les parcours éducatifs, l'accompagnement à la parentalité.

L'élaboration et la diffusion de questionnaires digitaux en juillet, août et septembre 2021.

Ces questionnaires ont été diffusés :

- aux parents des écoles maternelles et élémentaires de la Ville (dont l'adresse électronique a été communiquée, le cas échéant, au service éducation, lors de l'inscription de l'enfant) ;
- aux professionnels acteurs de la communauté éducative : agents d'entretien et de restauration, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, équipes d'animation péri ou extrascolaires, enseignants et représentants d'associations à visée éducative.

Les résultats de ces modalités d'évaluation sont détaillés dans la partie suivante.

B. Les résultats de l'évaluation du PEDT 2018/2021

Dans cette partie, pour chaque thématique d'évaluation précitée, il s'agira de rendre compte de l'évaluation conduite de manière synthétique.

Concernant les projets supports évalués, seront précisés : le contenu du projet, un ou plusieurs axes d'amélioration identifiés et les perspectives éventuelles pour le PEDT 2021/2024. Pour une exhaustivité de l'évaluation de ces projets, il est possible d'en consulter les fiches complètes sur le site Internet municipal.

a) Sur la citoyenneté et l'éco-citoyenneté (Fiches évaluatrices annexes 1 à 9)

Les projets supports évalués sont les suivants :

- F1 - La cour d'école des Bosquets : partant du constat de cours d'école genrées et peu végétalisées, ce projet a consisté à améliorer la mixité fille/garçon et à apporter des espaces végétalisés. Il a été finalisé en décembre 2021.

Ce type de projet a vocation à se déployer sur d'autres écoles sur la période 2021/2024.

- F2 - Junior du développement durable : ce dispositif piloté par Bordeaux Métropole permet la mise en place d'actions de sensibilisation pédagogique et l'accompagnement de la communauté

éducative dans le cadre d'une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable. Depuis son existence sur la ville, ce projet a mobilisé 92 classes et plus de 5 000 enfants ;

- F3 - Quartier libre « stop plastique » : en 2018, le festival annuel du secteur jeunesse de la ville a été consacré à une sensibilisation et à des actions liées à la pollution environnementale et notamment à celle provoquée par la matière plastique. Ce projet a rassemblé de nombreux partenaires et jeunes ;
- F4 - L'assiette citoyenne : les Etats Généraux de l'alimentation de 2017 ont amené à une réflexion globale sur l'alimentation, le gaspillage et la valorisation des déchets. Ainsi, notamment, l'ensemble des offices de restauration des écoles élémentaires de la Ville se sont équipés de tables de tri. Cela a permis entre janvier et juin 2019 de collecter 780 kg de compost et d'éviter l'émission de 1053 kg de CO2 sur le site de l'école du Parc par exemple ;
- F5 - Le Conseil Municipal des Enfants (CME) : l'ambition est d'éduquer à la citoyenneté en faisant vivre et découvrir aux enfants les principes civiques et démocratiques de la République. En octobre 2018, le premier CME a été mis en place. Des actions ont pu être menées (campagne sur les écogestes par exemple). Différents axes d'amélioration ont été identifiés ; par exemples : travailler davantage l'objectif pédagogique de prise de décision en commun ou encore, définir le rôle de chacun dans le cadre des cérémonies officielles ;
- F6 - Les interventions en milieu scolaire par le service jeunesse : le Bureau Infos Jeunes (BIJ) intervient dans des collèges et lycée de la ville autour d'actions thématiques telles que, la prévention des incivilités, des discriminations et la citoyenneté. Il s'agit d'un projet multi-partenarial pour lequel la formation du personnel et des partenaires est nécessaire afin de pouvoir répondre de la manière la plus adaptée possible aux problématiques actuelles des jeunes de 11 à 18 ans ;

- F7 - La citoyenneté européenne via le Bureau Infos Jeunes : le BIJ comprend un pôle « Europe International » qui lui permet d'informer et d'accompagner au mieux les jeunes dans leur mobilité et d'accueillir de jeunes étrangers. Les projets réalisés nécessitent un travail multi-partenarial en développement et à développer davantage encore, via une meilleure communication entre les acteurs du territoire par exemple ;
- F8 - La friperie solidaire : au regard de l'impact colossal de l'industrie textile sur l'environnement, ce projet vise à favoriser le réemploi et limiter les déchets. Il s'agit d'un projet déployé en 2021 pour lequel l'ouverture d'un local dédié permettrait une plus grande visibilité ;
- F9 - Le troc solidaire : dans une démarche de transmission des valeurs solidaires auprès des enfants, certains accueils périscolaires mettent en place un troc pouvant permettre de se procurer une réalisation (œuvre) contre le don d'un jouet. Les co-acteurs étant multiples, il conviendrait d'améliorer la concertation entre eux.

Le questionnaire digital aux parents a connu 466 répondants ; celui aux professionnels sur les questions liées aux activités péris et extrascolaires, 49 répondants.

Une question libre permettait de faire des propositions d'activités nouvelles . Il a ainsi été régulièrement mentionné des activités citoyennes ou écocitoyennes nouvelles comme le ramassage de déchets dans des parcs, ou des actions solidaires et intergénérationnelles.

Par ailleurs, 53 % des parents répondants indiquent que leurs enfants ont la possibilité de proposer des activités dans le cadre des activités périscolaires ; et ce, majoritairement via une transmission par l'enfant à l'adulte, de manière informelle.

A la même question, les professionnels répondants indiquent pour 92% d'entre eux que la possibilité est donnée aux enfants et jeunes de proposer des activités. Ceux qui ne recueillent pas ces propositions motivent ce choix par leur choix pédagogique .

La proposition d'activités par l'enfant lui permet d'être acteur des temps périscolaires

auxquels il participe et de fait, de concourir à l'exercice de sa citoyenneté.

En définitive, au regard de l'écart de chiffre, il ressort que les parents attendent davantage de participation des enfants sur la programmation des activités péri et extrascolaires. Cet écart met en exergue un axe d'amélioration qui est une meilleure information aux parents du contenu de l'offre déployée et du processus de préparation des activités par les professionnels.

Au cours de l'atelier thématique sur la citoyenneté, les différents acteurs ont collégialement indiqué l'importance de donner aux enfants et aux jeunes les compétences pour vivre ensemble, via l'instauration de règles et la transmission de valeurs fortes telles que la solidarité, le respect de soi et des autres, mais également l'engagement dans la vie de la cité. Cette définition du vivre ensemble rejoint la finalité même de la politique éducative municipale de la ville, à savoir, forger les citoyens de demain en leur donnant les connaissances et outils suffisants leur permettant de vivre ensemble.

» Ce qu'il faut retenir

Les neuf projets citoyens présentés et proposés depuis plusieurs années fonctionnent, se pérennisent et s'élargissent. Bien qu'ils ne présentent pas un inventaire exhaustif des projets conduits sur le territoire et s'inscrivant dans la thématique de la citoyenneté, ils reflètent des tendances fortes et communes que sont :

- le choix de conduire et initier des projets multi-partenariaux forts et novateurs en prenant en compte les problématiques et besoins identifiés sur le territoire ;
- le besoin de mieux coordonner ces actions entre acteurs pour favoriser la transversalité et de fait, permettre une meilleure visibilité des projets auprès publics ciblés.

Le groupe de travail « citoyenneté » a eu l'occasion de se réunir à plusieurs reprises pour envisager les perspectives sur ce pan dans le PEDT 2021/2024 et la perspective principalement envisagée est celle de coconstruire « une charte du citoyen » (ou autre nom) permettant notamment d'instaurer un langage commun entre acteurs de la communauté éducative autour de la citoyenneté et, par conséquent, initier une meilleure transversalité entre eux !

b) Sur l'accompagnement à la parentalité (Fiches évaluatrices annexes 10 à 12)

Les projets supports évalués sont les suivants :

- **F10** - Journée de la famille / « café pro » : le premier projet, coconstruit avec les familles et des partenaires (G10, Conseil départemental, Education Nationale) a pour objectif de mettre en place un évènement avec différents temps d'animation, d'échanges, de portes ouvertes et une information sur l'ensemble des quartiers de la Ville. La crise sanitaire a impacté la réalisation de ce projet en 2021 (initialement programmé tous les deux ans). Il sera réalisé en octobre 2022 avec comme objectif nouveau de réaliser une évaluation de l'évènement via un bilan écrit et partenarial. Les « cafés pro », temps de rencontres interprofessionnelles et interinstitutionnelles, fruits de la collaboration entre l'Education Nationale, le Département, le G10 et la mission parentalité de la Ville, visent à favoriser les échanges, l'interconnaissance et le partage de pratiques au bénéfice de l'accompagnement des familles ;
- **F11** - Accueil Parents enfants – ludothèque : la ludothèque propose des temps spécifiques permettant des échanges avec les parents et leurs enfants afin de favoriser l'accès à une culture ludique et de renforcer les relations enfants-parents. En six mois d'ouverture, plus de 11 000 personnes ont été accueillies à travers différents types d'accueils. La régulation de la fréquentation est un axe d'amélioration identifié ;
- **F12** - Lieu d'accueil enfants-parents (au sein de la maison de la petite enfance, ouverte en 2018) : ce lieu est ouvert deux matinées par semaine et a vocation à accueillir les parents d'enfants en bas âge de manière anonyme et gratuite pour se rencontrer et rencontrer des professionnels de la petite enfance. Le souhait est de pouvoir développer ce type d'accueil des parents/familles qui fonctionne et pour lequel la demande est forte sur d'autres quartiers de la Ville.

Le questionnaire digital aux parents a connu 466 répondants ; celui aux professionnels sur les questions liées aux activités péri et extrascolaires, 49 répondants.

Dans ce cadre, la question de la communication et de l'information des parents sur les accueils péri et extrascolaires a été abordée et rejoint la notion de l'accompagnement à la parentalité.

64% des parents répondants considèrent que leur niveau d'information sur l'ensemble des temps proposés n'est pas suffisant.

Ils reçoivent l'information des manières suivantes : par leur enfant ou jeune (21%), par la crèche, l'école, le collège ou le lycée directement (15%), par le « bouche à oreille » (15%), par les affichages (13%), par les e-mails ou SMS diffusés par la ville (13%), par le site Internet municipal (11%), par les associations (6%), par les réseaux sociaux (4%), autres (2%).

Enfin, ils indiquent que le moyen le plus efficace pour les informer est : l'e-mail, le SMS, les affichages, le site Internet municipal, les réseaux sociaux.

En majorité, les professionnels indiquent qu'ils informent les parents par la voie d'affichage, échanges oraux et inscriptions écrites aux activités. Dans une moindre mesure, ils informent de l'offre via des flyers et autres bulletins d'informations ainsi que par les gazettes des sites. Il convient donc, afin d'y répondre au regard du constat fait, d'identifier les attentes précises des parents concernant les supports et modalités de communication pour bonifier l'existant ou le rendre plus efficient.

Lors de l'atelier thématique sur l'accompagnement à la parentalité, l'existence de nombreux dispositifs d'accompagnement à la parentalité a été valorisée (les CLAS – contrats locaux d'accompagnement à la scolarité par exemple). Toutefois, il est apparu la difficulté de ne pas réussir à capter les parents qui ne vont pas spontanément vers ces dispositifs.

De plus, l'atelier a révélé un besoin de mieux coordonner les dispositifs afin de pouvoir établir un meilleur accueil du parent en recherche d'information et d'accompagnement.

►► Ce qu'il faut retenir

La notion d'information et de communication auprès des familles est l'un des axes d'amélioration identifié comme prioritaire dans le cadre du plan d'action 2021/2024. Différentes actions et la co-construction (avec les parents eux-mêmes notamment) d'outils adaptés sont envisagées afin de pouvoir mieux informer les parents de l'offre proposée pour les enfants et jeunes du territoire.

Toutefois, il est à noter que l'accompagnement à la parentalité ne se limite pas à cette notion d'information, mais couvre également la question de la mise à disposition de ressources suffisantes et adaptées permettant au parent d'appréhender au mieux son rôle et ses éventuelles difficultés. Cet accompagnement à proprement parler est identifié comme l'une des priorités de la mandature et est envisagé via le déploiement d'une « maison des familles » (ou autre nom), qui sera coconstruite afin de voir le jour dans une première version à la rentrée 2022.

c) Sur les passerelles de l'enfant et du jeune (Fiches évaluatrices annexes 13 et 14)

Les passerelles désignent des « transitions inter-âge » entre les différents types d'accueils collectifs de mineurs, structures d'animation et établissements scolaires, afin de faciliter le passage des périodes charnières pour les enfants et jeunes, mais également pour accompagner les parents dans ce même cadre.

L'objectif est donc de garantir une continuité entre les politiques éducatives dédiées à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

Les projets supports évalués sont les suivants :

- F13 - Projet passerelle crèche et accueil de loisirs maternelle : ce projet a été mis en place dans le quartier du Burck. Concrètement, il s'agit de proposer des places « découverte » et « insertion professionnelle », destinées à la fois à l'accompagnement des enfants dans la période de transition mais également à faciliter l'insertion ou réinsertion des parents dans le monde professionnel ;

- F14 - Espace pré-ado : cet espace, ouvert en juillet 2017, est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à destination des jeunes de la classe de CM2 à la 5ème. Il propose des activités et un encadrement adapté à cette tranche d'âge charnière.

Au cours des échanges de l'atelier sur les parcours éducatifs, les différentes actions existantes dans cette dynamique de facilitation des transitions ont bien été identifiées comme importantes et nécessaires pour permettre un parcours cohérent et accompagner l'enfant et le jeune.

►► Ce qu'il faut retenir

La cohérence du parcours de l'enfant et du jeune ne peut être permise sans une continuité pédagogique efficiente et une implication de tous les protagonistes au service de l'enfant ; l'objectif étant de permettre à l'enfant de passer dans les meilleures conditions les différentes étapes de son évolution de 2 à 25 ans.

Les passerelles inter-âge mises en place renvoient notamment à un besoin d'accompagnement du jeune dans son parcours d'orientation scolaire, puis professionnel pour lequel il convient d'être attentif.

En effet, les questions liées à l'orientation peuvent être anxiogènes pour le jeune (et ses parents) et c'est pourquoi il convient d'anticiper au mieux cette notion afin de faciliter le parcours et ce, en montant des projets dès l'école.

Le groupe de travail parcours éducatifs a identifié ce besoin comme prioritaire et une action sur « la découverte des métiers dès l'école » est donc envisagée pour la période 2021/2024.

d) Sur les parcours éducatifs et l'offre éducative (Fiches évaluatrices annexes 15 à 19)

Le parcours peut se définir comme le cheminement et la progression de l'enfant au cours de sa vie et est lié aux rencontres, aux apprentissages, aux acquisitions et à la cohérence de ce cheminement.

Les projets supports évalués sont les suivants :

- F15 - Pédagogie en ACM – projets pédagogiques : dans leur projet pédagogique les équipes périscolaires des écoles indiquent qu'il est prioritaire d'outiller l'enfant afin de lui permettre de se construire collectivement en prenant en compte ses spécificités. L'équipe d'animation dans son ensemble est partie prenante de la mise en œuvre du projet ;

Parcours sportif :

- **F16** - Semaine olympique et paralympique : afin de lutter contre la sédentarité et de mener des actions de sensibilisation sur le sujet de cette semaine dédiée, des activités sportives ont été proposées par les éducateurs de la ville dans le cadre scolaire (orientation, athlétisme, biathlon et challenge collaboratif). L'adhésion et l'investissement des écoles est un point satisfaisant de cette semaine. Un contexte sanitaire plus favorable devrait permettre la mise en place d'actions permettant la rencontre entre les enfants de plusieurs écoles ;
- **F17** - Vacances sportives : des stages sportifs sont organisés au cours des vacances scolaires (octobre, février, avril et été). Ces stages sportifs permettent aux enfants d'apprendre à nager, à faire du vélo, mais également de découvrir une multitude d'activités différentes proposées par les éducateurs de la Ville et pouvant être pratiquées en associations sportives. Ce projet répond à une forte demande des usagers. Le développement des partenariats associatifs et l'augmentation du nombre d'enfants reçus seraient en adéquation avec les besoins actuels ;
- **F18** - Sport nature : en 2019, deux journées d'animations sportives de proximité dans les sites en accès libre et de pleine nature et la projection de deux matchs internationaux ont été organisées au bois du Burck. Cet évènement a connu une forte participation. Le succès populaire de ce type de projet permet de participer à la mise en œuvre d'une politique publique de proximité tout en véhiculant des valeurs de respect de l'environnement et de solidarité ;
- **F19** - Action « parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) à l'école de Bourran : il s'agit d'une expérimentation du PEAC entre 2017 et 2020. Cela a été formalisé par l'écriture d'un PEAC « les chemins de randonnées culturelles » permettant aux enfants d'enrichir les connaissances et compétences acquises sur le temps scolaire et périscolaire. Ce PEAC est aujourd'hui cité en référence et son déploiement est une piste envisagée pour développer les PEAC sur l'ensemble du territoire.

Le questionnaire digital aux parents a connu 466 répondants ; celui aux professionnels sur les questions liées aux activités péri et extrascolaires, 49 répondants.

80% des parents répondants indiquent qu'il est nécessaire de proposer des activités nouvelles et différentes sur le temps périscolaire, pendant la pause méridienne et pendant les vacances scolaires.

Dans le champ libre leur permettant de faire des propositions d'activités et d'évolutions de l'offre, les parents indiquent en majorité un besoin d'activités culturelles et artistiques mais également sportives .

Les autres types d'activités proposés ont été les suivants : activités citoyennes, bien-être, détente et développement durable ; activités de pleine nature ; activités scientifiques .

Quant aux professionnels répondants, 82% estiment nécessaire de proposer des activités nouvelles et différentes, majoritairement sur les temps d'ALSH et périscolaires. Afin de pouvoir faire évoluer cette offre éducative, 35% identifient qu'ils ont un besoin de développer de nouveaux partenariats, 34% identifient un besoin de formation et 32% un besoin d'évolution du matériel.

Lors de l'atelier sur les parcours éducatifs , l'évaluation de ceux-ci ont permis de mettre en exergue des besoins importants à garantir et à interroger dans le cadre de l'évolution de l'offre éducative du territoire. En voici les idées fortes :

- faciliter la mobilité des jeunes afin de favoriser leur accès aux ressources du territoire, et leur permettre de construire leurs parcours ;
- la transversalité et la complémentarité entre les acteurs de la communauté éducative doivent être au cœur des projets ;
- il faut enrichir les contenus des projets : privilégier la qualité de ceux-ci plutôt que les démultiplier ;
- veiller à une équité des propositions sur l'ensemble du territoire ;
- s'assurer que les parcours proposés soient en adéquation avec les besoins de l'enfant et de son rythme afin qu'il y trouve un sens ;
- améliorer la visibilité des ressources du territoire et accompagner vers ces ressources.

► Ce qu'il faut retenir

La majorité des répondants aux questionnaires ont fait part d'une nécessité de faire évoluer l'offre éducative. De fait, ils identifient deux grands axes d'amélioration :

- améliorer la communication, la lisibilité des ressources du territoire et de l'offre disponible auprès du grand public ;
- développer plus encore les partenariats entre acteurs de la communauté éducative et la transversalité dans les projets et actions menés.

Les projets supports évalués dans cette partie ne représentent pas l'ensemble des projets proposés sur la Ville. Toutefois, il est à noter la qualité et le succès de ces projets qu'il conviendrait de déployer davantage en améliorant la visibilité au sein de l'ensemble de l'offre éducative proposée.

Un travail important a par exemple été mené dans cette dynamique dans le cadre de l'offre estivale à destination des 0/25 ans et des familles en 2021 : « l'été Méridional ». Ce projet a conduit notamment à la formalisation d'un parcours sportif (CAP 33) coordonné et transversal entre de nombreux partenaires.

e) Sur la réussite éducative (Fiches évaluatives annexes 20 et 21)

Les projets supports évalués sont les suivants :

- F20 - Fracture numérique dans les quartiers politiques de la Ville et continuité pédagogique : les périodes de confinement ont permis de mettre plus que jamais en avant la problématique de la fracture numérique. Un réel soutien et accompagnement a pu être mis en place dans ce cadre lors de ces périodes. Des travaux et réflexions sont en cours pour permettre d'améliorer cette démarche en renforçant notamment le niveau d'accompagnement, la capacité d'usage et l'e-parentalité.
- F21- Aide aux devoirs et remobilisation scolaire : différents dispositifs existent afin de permettre une remédiation des élèves identifiés en difficulté. Par exemple, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif piloté, animé et financé par la CAF par le biais des

associations d'animation présentes sur la Ville.

La majorité de ces dispositifs est destinée aux élèves d'écoles élémentaires et aux collégiens. La piste d'amélioration visée serait donc de couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire jusqu'au lycée.

Le questionnaire digital aux parents a connu 466 répondants ; celui aux professionnels, 80 répondants.

90% des parents et 95% des professionnels répondants s'entendent pour considérer que l'offre éducative, culturelle et de loisirs favorise l'intérêt des enfants pour les apprentissages.

À ce titre, les parents considèrent que les activités qui contribuent le plus à l'épanouissement et au bien-être des enfants sont les activités sportives, artistiques et manuelles, culturelles, ou toutes les activités quelles qu'elles soient.

Quant aux professionnels, une grande majorité considère que toutes les activités y contribuent.

De manière générale (sur l'ensemble des questionnaires diffusés), les leviers identifiés pour lutter contre le décrochage scolaire sont : des temps d'accompagnement personnalisés à effectifs réduits, la prise en considération de l'enfant dans sa globalité et notamment de son bien-être, l'aide aux devoirs, le dispositif vacances apprenantes, l'accompagnement à la parentalité et le tutorat entre les élèves.

Enfin, en ce qui concerne les propositions des parents et professionnels pour accompagner les familles vers l'éducation au numérique, en voici les pistes : mener des ateliers et formations sur l'utilisation de l'outil numérique auprès des parents et enfants (29%), faciliter l'accès au matériel numérique (bourse spécifique, prêt, ...) (17%), mener des ateliers de sensibilisation sur l'usage des enfants à l'outil (temps d'écran, prévention du cyber harcèlement, ...) (17%), mettre à disposition des salles d'accès numérique et accompagnateurs afférents (10%), former via un partage de supports divers et variés (tutos, vidéos, manuels, site Internet dédié, foire aux questions numérique, ...) (6%). 19% des répondants n'ont pas d'avis et 2% sont défavorables à l'éducation au numérique.

► Ce qu'il faut retenir

Les notions de réussite éducative et de décrochage scolaire ont été accentuées au cours de la crise sanitaire lié au COVID-19. Ainsi, des groupes de travail liés ont été mis en place afin d'alimenter les réflexions autour des problématiques telles que :

- la fracture numérique ;
- le décrochage scolaire ;
- la santé mentale des enfants, jeunes et parents post confinement ;
- le projet de maison des Familles pour favoriser un accompagnement à la parentalité et une réponse immédiate aux difficultés éventuelles des parents ;
- etc.

Le plan d'action 2021/2024 prend également en considération les besoins identifiés dans ce cadre afin d'en faire une priorité et d'y consacrer des actions concrètes.

f) Sur l'inclusion (Fiches évaluatrices annexes 22 et 23)

Les projets supports évalués sont les suivants :

- F22 - Projet passerelle – prise en charge des enfants avec trouble du spectre de l'autisme (TSA) : en transversalité entre les services petite enfance et enfance, des journées de sensibilisation des professionnels sur les TSA ont eu lieu en 2020 et 2021. L'objectif est de déployer d'autres journées pour approfondir au cours de l'année 2021/2022 et faire perdurer ce cycle de formation ;
- F23 - Accompagnement des parents allophones : les équipes de terrain des écoles ont pu faire remonter des difficultés à se faire comprendre auprès des personnes allophones dans le cadre d'échanges indispensables (sur le fonctionnement, les horaires, etc). Ainsi, une plaquette support a été expérimentée dans trois écoles (F. Buisson, A. Lafon et O. Auriac). Cette plaquette présente le fonctionnement par le biais de pictogrammes. Elle facilite bien la communication entre les professionnels et les familles allophones. Ce support sera ainsi prochainement déployé sur d'autres écoles (Peychotte et J. Baker notamment).

Accompagnement de publics migrants : lorsque le guichet unique réceptionne un dossier de demande d'inscription pour un enfant potentiellement allophone, ce dossier est systématiquement transmis à la cellule de programme de réussite éducative afin de vérifier si l'enfant maîtrise ou non la langue française. Ce process permet le cas échéant d'anticiper un contact avec des enseignants spécialisés et d'envisager l'affectation de l'enfant de manière adéquate (prenant en compte les écoles d'intervention des enseignants spécialisés, les effectifs et le trajet domicile/école). L'objectif est de proposer, comme pour l'ensemble des enfants, un accueil adapté aux besoins identifiés.

L'inclusion n'est pas un sujet qui a fait l'objet d'une question au sein de l'enquête digitale diffusée. Toutefois, la dimension de l'accueil des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers notamment a été mise en avant positivement et à plusieurs reprises dans des réponses « champs libres ».

Au travers de l'atelier évaluatif conduit sur la thématique de l'inclusion, le groupe a souligné que, au-delà de la situation de handicap, l'inclusion est un terme générique qui peut avoir sa place dans de nombreuses situations d'inégalités (culturelles, financières, sociales, médicales, scolaires, territoriales, ...). Ainsi, il est ressorti que cette notion devait apparaître de manière plus explicite au sein du projet éducatif de territoire.

► Ce qu'il faut retenir

« Ce qu'il faut retenir »

L'inclusion est un sujet important qui doit sortir du seul cadre scolaire/périscolaire et s'intégrer dans une dynamique globale liée à la citoyenneté. La charte de la citoyenneté projetée dans ce cadre permettra de traiter cette notion.

Au-delà, le groupe de travail dédié a fait de l'inclusion une véritable ambition éducative au sein de la politique municipale et du PEDT.

Différentes actions concrètes sont donc projetées dans le plan d'action 2021/2024 afin de garantir aux enfants et jeunes et à leurs parents la meilleure inclusion possible, quelles que soient leurs spécificités.

g) Sur la complémentarité éducative (Fiche évaluatrice 24)

- F24- Le projet support évalué concerne les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Ceux-ci englobent l'ensemble des actions, dispositifs, projets, enseignements artistiques et culturels auxquels les enfants et jeunes participent au cours de leur vie que ce soit dans le cadre d'activités scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

Dans ce cadre, la ville de Mérignac dispose de ressources très importantes. Toutefois, leur visibilité, leur connaissance et leur usage par l'ensemble des professionnels éducatifs du territoire n'est pas efficiente. La mobilisation des ressources nécessite une meilleure structuration permettant d'apporter une lisibilité et une visibilité sur ce qui existe en matière d'éducation artistique et culturelle avant de les proposer à l'ensemble des équipes et vers tous les publics.

La notion de complémentarité éducative et de transversalité est inhérente à tout projet ou action à caractère éducatif.

S'il est vrai que 86% des professionnels interrogés indiquent avoir des habitudes de travail avec d'autres professionnels ou d'autres corps de métiers, il apparaît que d'importants freins soient identifiés à une mise en œuvre efficiente et régulière de ces habitudes. En effet, des difficultés de plannings (manque de temps, surcharge de travail) sont notifiées par la majorité des professionnels.

Sont également mis en avant, un manque de communication et d'informations des pratiques de chacun, une méconnaissance des acteurs locaux, une distance physique, des conflits de valeurs ainsi que des cultures éducatives et pédagogiques différentes.

Les différents ateliers du COPIL de lancement et d'évaluation ont pu mettre en avant des difficultés dans la complémentarité et la transversalité. Il s'agit donc d'un axe d'amélioration prioritaire.

►► Ce qu'il faut retenir

La complémentarité entre les acteurs est complexe à mettre en œuvre de manière efficiente tant les acteurs et les attendus éducatifs sont multiples. Ces attendus en termes de complémentarité sont :

- la mise en place plus fréquente de temps de rencontres inter-métiers, voire inter-quartier ;
- des temps de formations et d'échanges de pratiques communs entre les acteurs ;
- une harmonisation des règles et la mise en place de charte commune.

C. L'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du PEDT

La période de crise sanitaire traversée depuis mars 2020 a amené les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à agir et travailler dans un contexte d'incertitude totale, d'urgences liées aux problématiques soulevées sur le terrain et en adéquation avec l'évolution des protocoles sanitaires afférents.

La mise en œuvre du projet éducatif de territoire 2018/2021 a connu entre un an et demi et deux ans de crise sanitaire.

Cette crise a eu un effet d'accélération de certains projets ou de certains objectifs, par exemple, l'accompagnement à la parentalité lié à la fracture numérique, ou encore, la mise en œuvre du dispositif des vacances apprenantes afin de mobiliser les familles et jeunes des quartiers politique de la ville pendant les périodes de congés.

Cette crise a également impacté de manière assez importante la santé mentale des enfants et jeunes et de leurs parents. Elle a donc fait émerger de nouvelles problématiques qui devront être traitées dans le plan d'action 2021/2024 et au-delà, via d'autres politiques publiques.

Les agents territoriaux et la communauté éducative se sont fortement mobilisés pour permettre aux enfants de vivre au mieux cette période. Ces professionnels ont été également impactés, notamment vis-à-vis de leur travail auprès des enfants qui a parfois perdu de son sens de par les évolutions de leurs missions dues au contexte sanitaire (incompréhensions, défiances, ...).

La pandémie de COVID-19 a eu et aura certainement des répercussions à court, moyen et long terme sur le développement territorial de l'offre éducative proposée.

D. Les limites de l'évaluation

Les différents éléments d'évaluation et de diagnostic présentés ci-avant ont été, le plus possible, objectivés et concertés. Toutefois, différentes limites sont apparues.

D'abord, le souhait initial dans le cadre du renouvellement du PEDT était de pouvoir permettre une représentativité de l'ensemble des politiques dans le cadre du projet. Toutefois, il apparaît que le questionnaire destiné aux parents et aux professionnels était parfois inapproprié aux politiques publiques liées à la petite enfance et à la jeunesse.

Le questionnaire communiqué aux parents était composé de quelques questions ouvertes. Il s'agissait d'un parti pris afin de ne pas orienter les réponses des parents avec des questions fermées. Toutefois, bien qu'un travail de catégorisation des réponses ait été réalisé, il convient de prendre en compte dans l'analyse des réponses le fait que cette catégorisation revête un caractère interprétatif fort, et donc, un manque d'objectivité.

Le questionnaire aux professionnels ayant été diffusé par l'ensemble des responsables de chaque service concerné aux agents de terrain ciblés, nous n'avons pu établir de manière précise : à remplacer par précise le taux de réponses par rapport à la diffusion opérée.

Une question sur le quartier d'habitation du parent ou d'exercice du professionnel répondant aurait permis d'affiner l'analyse des résultats et de légitimer celle-ci au regard de l'étendue géographique de la ville et des disparités existantes entre les quartiers (quartiers ciblés par le contrat de ville notamment).

Le questionnaire ayant été diffusé en période estivale et de rentrée, nous pouvons également supposer que cela a été un frein pour mobiliser davantage de personnes.

Les directeurs et enseignants des écoles de la ville ainsi que les représentants des services académiques n'ont pu être que très peu présents dans le cadre des différentes instances de concertations mises en place.

L'évaluation conduite et les projets supports évalués sont pour une grande majorité initiés par les services de la ville. Aussi, la transversalité des acteurs de la communauté éducative de la ville dans l'énoncé de ce diagnostic est limitée, mais s'explique en partie par la difficulté liée à la crise sanitaire qui n'a pas permis d'organiser de séminaire évaluatif complet et global du PEDT 2018/2021 et également, par le temps imparti pour la mise en œuvre du renouvellement du PEDT.

4 Les perspectives du PEDT 2021/2024

A. L'adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE)

Le réseau français des villes éducatrices est une association régie par la Loi de 1901. Ses différents objectifs et valeurs sont développés et formalisés au sein de la « Charte des Villes Educatrices ». Pour parvenir à ses objectifs, l'association s'attache à :

- favoriser les échanges d'informations entre les villes, les structures intercommunales et les établissements publics administratifs adhérents ;
- confronter des expériences ;
- organiser des rencontres régulières entre membres du Réseau ;
- développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.

Les principes et valeurs développés au sein de la Charte sont les suivants :

- le droit à une ville éducatrice : éducation inclusive tout au long de la vie ; politique éducative vaste ; diversité et non-

discrimination ; accès à la culture ; dialogue intergénérationnel ;

- l'engagement de la ville : connaissance du territoire ; accès à l'information ; gouvernance et participation citoyenne ; suivi et amélioration continue ; identité de la ville ; espace public habitable ; adaptation des équipements et services municipaux ; durabilité ;
- l'éducation au service de la population : promotion de la santé ; formation des acteurs éducatifs ; orientation et insertion professionnelle inclusive ; inclusion et cohésion sociale ; co-responsabilité contre les inégalités ; promotion de la vie associative et du bénévolat ; éducation pour une citoyenneté démocratique et globale.

Être une « Ville Educatrice » signifie de miser sur l'éducation en tant qu'outil de transformation sociale, en mobilisant tous les dispositifs éducatifs existants pour tous les publics. Il est donc question d'une éducation tout au long de la vie, traversant les différentes sphères de la vie citoyenne et impliquant de situer l'éducation comme axe central du projet de ville.

B. Les ambitions éducatives

Le présent projet éducatif de territoire expose les six ambitions éducatives de la ville pour les enfants et les jeunes méridionnais de 0 à 25 ans :

1

Garantir une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Il s'agit de proposer aux enfants des parcours initiaux (culturels, sportifs, artistiques, scientifiques, citoyen, etc) afin de favoriser la découverte et l'ouverture sur le monde en apportant repères et stabilité, dans le respect des rythmes de chacun.

2

Viser la réussite éducative de tous et lutter contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires en favorisant l'accessibilité aux ressources du territoire.

L'épanouissement et le bien-être scolaire sont des composantes de la réussite individuelle. La lutte contre les discriminations, la recherche de l'équité et l'accompagnement des potentialités par la mobilisation des ressources du territoire doivent servir de leviers à l'encouragement de toutes les réussites.

3

Renforcer la continuité entre acteurs et la cohérence éducative autour des besoins de l'enfant et du jeune.

La continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps, espaces et acteurs éducatifs doivent être recherchées à travers une coopération renforcée des acteurs de la communauté éducative.

4

Associer et accompagner les familles au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer l'accompagnement de la parentalité.

Les familles sont les premiers prescripteurs éducatifs de leurs enfants. Il s'agit de créer les conditions de leur bonne information, consultation et participation ainsi que de développer une politique d'accompagnement à la fonction parentale.

5

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté en les soutenant au travers d'un parcours éducatif et laïque.

Le projet éducatif de Méridionnac s'inscrit dans la volonté de consolider le dialogue entre les différents acteurs de la communauté éducative et d'œuvrer au quotidien pour que chacun des enfants et jeunes du territoire ait les clés (suffisantes) lui permettant de devenir un citoyen responsable, comprenant ces valeurs, ces principes et les mettant en œuvre de manière autonome et active.

6

Viser l'inclusion et la participation de tous à la vie de la cité en prenant en compte toutes les singularités et les besoins éducatifs particuliers.

L'inclusion est une action démocratique concrète pour que tous les citoyens quels qu'ils soient puissent pleinement contribuer à la vie de la société selon un principe d'équité, d'égalité de droit et d'accès aux droits.

C. Le plan d'action 2021/2024

Les six ambitions éducatives précitées sont les bases du déploiement d'actions concrètes dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT pendant la période triennale 2021/2024.

Au sein de chacune des ambitions éducatives s'inscrivent donc des actions projetées par différents groupes de travail. Ces actions sont soit abouties et à mettre en œuvre, soit à construire et coconstruire entre acteurs éducatifs, soit à pérenniser.

On peut distinguer deux types de groupes de travail :

- Les groupes de travail afférents à la démarche de renouvellement du PEDT, qui sont la continuité des ateliers d'évaluations

du PEDT passé et ayant réfléchi aux différentes actions et axes forts dans ce nouveau projet ;

- Les groupes de travail antérieurs qui ont permis de dégager d'autres actions s'inscrivant dans les mêmes ambitions éducatives.

Les actions mentionnées dans ce plan prennent en compte le diagnostic établi et présenté dans la partie précédente. La liste suivante n'est pas exhaustive de l'ensemble des projets portés et mis en œuvre par les acteurs de la communauté éducative méridionale.

Des fiches actions complètes sur le contenu des projets présentés ci-dessous sont disponibles sur le site internet municipal www.merignac.com.

1

Garantir une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes (Fiches actions annexes de 1.1 à 1.15).

Garantir une éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est assise sur trois piliers fondamentaux que sont la pratique, l'acquisition de connaissance et la rencontre avec les artistes et les oeuvres. Elle est reconnue comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée.

- **F1.1- Le parcours éducatif artistique et culturel (PEAC)**

Il s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école.

Une phase de concertation aura lieu dès janvier 2022 pour formaliser le cadre de ce projet.

- **F1.2 - La résidence artistique**

Le principe d'une résidence artistique est d'accueillir un artiste dans un lieu déterminé (structure culturelle, établissement scolaire, quartier, ...) pour une durée définie. La résidence permet aux artistes de mener un travail de recherche ou de création. Ce type d'évènement a déjà eu lieu à Méridon, via la résidence d'un artiste dans un collège, et a vocation à être travaillé et proposé à nouveau au cours de la période de mise en œuvre du PEDT et ce, dès septembre 2022.

- **F1.3 - Proposer un accueil de qualité au public pré-ado**

Ce projet de facilitation des transitions inter-âge étant bien investi par les jeunes de classes de CM2 à la 5ème depuis son ouverture (juillet 2017) et au cours de chaque période de vacances scolaires, cet accueil a vocation à perdurer et concourt à la mise en œuvre de l'ambition éducative visée.

• F1.4 - Le plan Mercredi

Le plan mercredi est un dispositif porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde qui soutient la ville via des investissements participant à l'amélioration des locaux existants et, à une augmentation du nombre de places dans les accueils collectifs de mineurs.

En outre, l'engagement de la Ville dans ce plan permet de développer une offre qualitative en diversifiant les activités proposées et en adaptant cette offre aux besoins identifiés sur le territoire.

- Organiser une offre de qualité pour les enfants, au travers des temps d'activités périscolaires (TAP), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et des accueils périscolaires (APS)

Les temps d'activités périscolaires existent depuis 2014 au sein des accueils périscolaires des écoles de la Ville. Ils ont lieu les mardi et jeudi après-midi en partenariat avec différents intervenants. L'objectif des TAP est de pouvoir faire découvrir aux enfants des activités diversifiées sur un temps gratuit.

Les accueils périscolaires sont les temps d'accueil proposés avant et après les temps d'enseignements scolaires et après les TAP, du lundi au vendredi.

Les sept accueils de loisirs sans hébergement sont les accueils proposés pendant les périodes de vacances scolaires.

• F1.5 - Une offre TAP construite par les animateurs

Ce projet consiste à diversifier l'offre et proposer des activités nouvelles et différentes aux enfants de maternelle et élémentaire dans le cadre des temps d'activités périscolaires des mardi et jeudi. L'objectif est de mettre à profit les compétences propres des animateurs périscolaires via un planning tournant sur l'ensemble des sites de la Ville.

Des expérimentations sont à envisager sur 2 à 4 sites périscolaires pour la période 2021/2024.

• F1.6 - Une offre TAP remaniée au niveau des conventions de subventions (associatifs) et de prestataires (indépendants)

Différentes associations et professionnels indépendants (prestataires) interviennent

dans le cadre des TAP. Ces interventions sont juridiquement formalisées par des conventions de subventions et de prestations. Conformément au diagnostic établi, un travail de remaniement de ces conventions permettra de diversifier l'offre éducative proposée et de l'adapter aux propositions des enfants.

• F1.7- Réflexion et travail sur les ressources à disposition des équipes

Différentes ressources sont mobilisables par les équipes d'animation dans le cadre de la construction des activités proposées aux enfants. Toutefois, ces ressources ne sont parfois pas suffisamment visibles et/ou lisibles. Ainsi, un travail sera mené au cours de la période 2021/2024 afin de mobiliser davantage les ressources (matériels et ressources humaines via des partenariats) et de les rendre plus accessibles aux équipes.

- Mettre en place des temps forts éducatifs associant les enfants, les jeunes et leurs parents

• F1.8- Journée de la famille

Les associations d'animation et la ville proposent des temps d'animation, d'échanges, de portes ouvertes et une information sur l'ensemble des quartiers de la ville. En dehors de la période de crise sanitaire, cet événement est organisé tous les deux ans, en alternance avec la « Balade de la petite enfance » (action suivante). La prochaine édition de cet événement est programmée pour octobre 2022.

• F1.9 - Balade de la petite enfance

La première édition de la « Balade de la petite enfance » a eu lieu en novembre 2021. Il s'agit d'un événement d'une semaine organisé pour soutenir la parentalité, renforcer le lien parents/professionnels et valoriser l'action des professionnels de la petite enfance. Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de « Fête de la petite enfance ».

• F1.10 - Festival Quartier Libre

Il s'agit d'un festival visant à donner une place aux jeunes de 11 à 30 ans dans l'espace public, à travers la valorisation de pratiques artistiques et de loisirs et l'expression des initiatives portées par des jeunes. Ce projet s'inscrit dans le cadre global du mois de la jeunesse qui comprend des événements en soirée et en week-end durant tout le mois d'avril ainsi qu'une semaine de temps fort.

- F1.11 - Les Arts du Vivier

Ce projet est partagé par l'ensemble des accueils collectifs pour mineurs (ACM) et crèches de la ville et a pour objectif de valoriser le travail des enfants et des équipes dans le cadre des activités périscolaires notamment les Arts du Vivier a aussi pour objectif de proposer aux familles un moment de rencontre convivial et festif entre elles et avec les équipes d'animation. Il s'agit d'un projet d'exposition artistique annuel, dont le temps fort a lieu en juin 2021.

Proposer une offre d'animation sportive

- F1.12- - Intervention des éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives (ETAPS) en milieu scolaire

L'éducation physique et sportive est un élément constitutif des programmes de l'Éducation nationale. Il s'agit de participer à la construction physique et psychomotrice et de permettre au jeune de construire des qualités morales qui lui serviront en tant qu'adulte en devenir. Quatre cycles de travail sont coconstruits avec les enseignants, chaque année.

- F1.13 - Programme d'animations sportives

L'ambition est de faire découvrir aux enfants des activités sportives qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils n'ont pas la possibilité de faire. Pour cela, des animations sportives sont organisées durant l'année scolaire sur la thématique sport nature et sport santé. De plus, des semaines dédiées au sport féminin ainsi qu'au sport senior sont mises en place. Enfin, en période estivale, un programme d'actions sportives en partenariat avec CAP33 vient compléter le dispositif annuel pour permettre aux familles ainsi qu'aux jeunes de plus de 15 ans de pratiquer des activités sportives.

Éduquer à l'environnement et au développement durable

- F1.14 - Faciliter l'accès à une sensibilisation au développement durable

La sensibilisation des enfants et jeunes au développement durable est un axe de l'Agenda 21 de la ville. Dans le cadre de l'offre éducative, un travail inter-directions (direction de la transition écologique et direction de l'action éducative et de la famille) permettra de faciliter la mise en relation entre les institutions proposant des animations et les jeunes. Les actions emblématiques des Juniors du Développement Durable, organisées par Bordeaux Métropole, participent également à cette sensibilisation.

- F1.15 - Valoriser les actions sur le développement durable

La direction de la transition écologique organise des événements tout au long de l'année sur le développement durable et l'écocitoyenneté. L'objectif de l'action est de favoriser les liens avec la direction de l'action éducative et de la famille dans une logique de transversalité.

2

Viser la réussite éducative de tous et lutter contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires en favorisant l'accessibilité aux ressources du territoire (Fiches actions annexes 2.1 à 2.7).

- F2.1 - Valoriser et permettre un parcours éducatif individualisé associant la découverte et l'expérimentation (« Passeport parcours » sport et culture)

Le passeport parcours est à coconstruire avec les acteurs volontaires de la communauté éducative. Il s'agirait d'un carnet de suivi de divers parcours déterminés, adapté à chaque âge des enfants et permettant à l'enfant de se rendre compte de son parcours et de son évolution. L'objectif à court terme est de formaliser une expérimentation de ce passeport à la rentrée 2022.

- F2.2 - Faciliter la mobilité des jeunes

La mise à disposition d'une partie de la flotte de vélo à assistance électrique (VAE) de la ville (habituellement en prêt aux habitants) auprès des jeunes en difficulté de mobilité, notamment dans des quartiers éloignés, est envisagée afin de garantir l'égal accès aux ressources du territoire pour tous. L'ensemble de ce projet serait à construire au cours de la période 2021/2024.

- F2.3 - Cartographier l'offre éducative

Une cartographie existe d'ores et déjà sur le site de la Ville représentant l'ensemble des équipements municipaux. Toutefois, les parents demandant davantage de visibilité et de lisibilité de l'offre éducative d'après le diagnostic, cette notion de cartographie des équipements serait à retravailler.

- F2.4 - Pérenniser le dispositif vacances apprenantes

La crise sanitaire traversée depuis mars 2020 a creusé les écarts et inégalités concernant le public des quartiers prioritaires. Ainsi, « l'accueil de loisirs apprenant », à destination des enfants et des jeunes de 6 à 15 ans résidant dans les Quartiers Politiques de la Ville a été lancé dès l'été 2020. Cette expérience a été renouvelée au cours des périodes de

vacances scolaires 2020/2021 et 2021/2022 et connaît un succès qui permet de contribuer à la lutte contre les inégalités.

Mener des actions transversales de promotion de la santé et du bien-être

- F2.5 - Actions sur la nutrition et l'alimentation

La question du surpoids chez les enfants et jeunes est une problématique identifiée par les professionnels de terrain. Ainsi, des actions pour agir sur certains comportements alimentaires et sensibiliser au bien-être par la nutrition sont mises en place notamment sur les temps périscolaires et de restauration du midi, au centre d'animation de Beaudésert et auprès du grand public, via la mise en place d'ateliers de cuisine de rue (en partenariat associatif).

- F2.6 - Prévention des addictions auprès des jeunes

La question des addictions est souvent soulevée auprès des jeunes adolescents et jeunes adultes. L'objectif principal de cette action « prévention des addictions » est donc de pouvoir agir par l'information auprès des jeunes, au plus tôt et avant que l'addiction ne s'installe. Différentes addictions ou risques d'addiction sont identifiés (drogues, usage des écrans, jeux d'argent, etc.) et donnent lieu à diverses actions menées en partenariat entre le Bureau Infos Jeunes et le service de développement social et de promotion de la santé.

- F2.7 - Actions bien-être service jeunesse

Ces actions visent à promouvoir le bien-être auprès des publics jeunes (collégiens, lycéens, jeunes adultes) par des ateliers de promotion de la santé tels que la réflexologie, la sophrologie, l'ostéopathie, l'activité physique et l'accompagnement diététique.



Renforcer la continuité entre acteurs et la cohérence éducative autour des besoins de l'enfant et du jeune.

- F3.1 - Mettre en place une expérimentation de comités éducatifs locaux dans les quartiers volontaires

Le diagnostic du PEDT 2018/2021 a révélé la nécessité de rendre l'offre éducative plus visible et d'améliorer la transversalité entre les acteurs afin de proposer une politique éducative plus adaptée aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents. Pour offrir plus de proximité et un meilleur partenariat entre les acteurs éducatifs à l'échelle d'un quartier, il est envisagé la création de comités éducatifs locaux (CEL). L'objectif serait de pouvoir déployer, en partenariat avec les associations d'animations des quartiers, des comités de proximité dont les missions et prérogatives demeurent à construire au cours de la période 2021/2024.

- F3.2 - Informer les familles par la voie d'affichage au sein des écoles (retroplanning des temps de l'année affiché)

Un constat des parents et professionnels est que les panneaux d'affichages aux abords des écoles ne sont pas ou peu exploités. Or, cet outil d'information peut être efficace et adapté à un certain nombre d'usagers et professionnels. Une réflexion sera donc à mener afin de réinvestir l'utilisation de ces panneaux, source d'informations pour les familles.

Renforcer la communication partenariale et interservices (DAEF et communication, partenaires)

Au même titre que l'expérimentation de comités éducatifs locaux, cette action vise à répondre à une meilleure transversalité entre les acteurs. Le nombre d'acteurs et partenaires existants au sein de la communauté éducative de Mérignac étant d'ampleur, il convient de pouvoir établir une meilleure communication, en lien avec le service municipal dédié (Direction de la communication).

Accompagner les professionnels via des formations communes

Dans une dynamique d'amélioration continue et d'adaptation aux évolutions sociétales, différentes formations sont portées auprès des agents municipaux et autres acteurs éducatifs. Les professionnels sont en demande de formations aux problématiques soulevées sur le terrain (exemple : formation auprès des ATSEM pour l'accueil des enfants allophones ; prise en charge des enfants porteurs de trouble du spectre autistique, ...). De plus, la mise en œuvre de certaines actions contenues dans ce plan nécessite une mise à jour d'informations voire des formations auprès des professionnels (exemple : actions de prévention des addictions auprès des jeunes, (...).

- F3.3 - Créer un pôle jeunesse pour 2024

Un projet de pôle jeunesse de 2780 m² est prévu en centre-ville de Mérignac pour 2024. Ce pôle multithématique de ressources, d'information et d'accompagnement a vocation à traiter les questions relatives à l'emploi, l'insertion, la création d'activité, le logement. Ce projet partenarial mobilisera principalement les acteurs suivants : Technowest Logement Jeunes, Mission Locale, Bureau Information Jeunesse et Espace jeunes, associations d'animation de Mérignac.

4

Associer et accompagner les familles au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer l'accompagnement de la parentalité. (Fiches actions annexes 4.1 à 4.3)

- F4.1 - Développer les actions et animations de la Maison de la petite enfance (lieu d'accueil enfants-parents)

La maison de la petite enfance est un lieu dédié à la parentalité, aux parents et dispose de différentes animations régulières et en développement dans ce cadre telles que : le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), des permanences d'écoute par une puéricultrice, une activité de sensibilisation à la pratique de la langue des signes avec les enfants en bas-âge ou encore une activité de yoga périnatal.

Réfléchir à un outil de communication propre sur les politiques petite-enfance, enfance et jeunesse, à destination des parents et coconstruit avec eux.

Cette action est une action transversale et en englobant plusieurs, présentées dans ce plan. A de nombreuses reprises, ce projet fait état d'un besoin de renforcer l'information et la communication auprès des familles. Aussi, il conviendra de déployer pendant la période 2021/2024 les outils adaptés permettant une information efficiente des familles. Le groupe de travail sur les parcours éducatifs a pu établir par le biais de cette action, la nécessité de coconstruire ces outils avec les parents eux-mêmes. Un groupe de travail sera donc constitué afin de réfléchir à cet axe d'amélioration prioritaire du présent plan.

- F4.2 - Coconstruire et mettre en place une Maison des Familles

Lors d'un diagnostic réalisé par la Ville avec ses partenaires en 2016, est mis en avant le besoin d'un lieu « ressource, accueil, orientation, information » pour les parents et les professionnels afin de pouvoir apporter des réponses aux questions insuffisamment relayées ou encore repérées au niveau du territoire méridional et ce, en complément

des dispositifs et accueils déjà déployés. Ce lieu nécessite une co-construction avec les acteurs de la communauté éducative pour une ouverture en septembre 2022.

- F4.3 - Accompagnement à la parentalité sur la thématique de l'alimentation auprès de familles en habitat indigne

Le relais des solidarités a identifié un besoin spécifique des parents et plus particulièrement des mères au sein des populations qui résident en habitat indigne, vivant dans les campements de la ville, et ce notamment en ce qui concerne l'alimentation. En effet, ces familles sont bénéficiaires de colis alimentaires du relais et peuvent avoir besoin d'un accompagnement sur différentes questions liées (prise de poids, régime, équilibre alimentaire, réalisation de repas à partir des colis et de recettes adaptées). Une équipe pluridisciplinaire intervient depuis novembre 2021 pour une expérimentation d'ateliers.

5

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté en les soutenant au travers d'un parcours éducatif et laïque (Fiches actions annexes 5.1 à 5.5).

- **F5.1- Coconstruire une charte du citoyen**

Ce projet consiste en la création d'une « Charte de la citoyenneté ou du citoyen » établie en complète co-construction entre les différents acteurs volontaires de la communauté éducative. Il doit permettre de disposer d'un langage commun sur des valeurs comme le bien-vivre ensemble, la solidarité, l'égalité, s'inscrivant au sein d'une globalité que représentent la citoyenneté et l'éco-citoyenneté.

- **F5.2 - Mettre en place l'instance de participation jeunesse – l'IMPACT**

Une instance de participation jeunesse pilotée et animée par le service jeunesse de la Ville, en lien avec les acteurs jeunesse de la ville et les jeunes, est en cours de construction. Un budget de fonctionnement sera défini et fixé par le conseil municipal chaque année et géré par le service jeunesse afin de permettre la réalisation de projets propres à cette instance.

- **F5.3 - Poursuivre et renouveler sous une forme nouvelle le Conseil Municipal des Enfants (CME)**

Dans le cadre de ce conseil, 38 élus (à raison d'un ou deux binômes mixtes par école élémentaire) sont les représentants des enfants de la ville. A ce titre, ils sont leurs porte-paroles pour un mandat de deux années et disposent d'un budget dédié leur permettant de construire des projets.

- **F5.4 - S'assurer d'une découverte des métiers dès l'école**

Il apparaît un besoin des enfants et jeunes et de leurs parents d'une meilleure connaissance sur les possibilités qui s'offrent à eux en termes d'orientations scolaires et professionnelles.

Cette action a vocation à développer des projets permettant une découverte des métiers et de parcours scolaires possibles dès l'école.

- **F5.5 - Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire**

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la ville de Mérignac est engagée depuis plusieurs années. A cet égard, différentes actions ou règles sont mises en place et permettent de contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable. De nouvelles actions sont projetées comme le déploiement de frigos solidaires et le développement des dons de restes alimentaires (partenariat avec des associations caritatives), l'étude de la suppression des serviettes jetables, le recyclage systématique des bios-déchets, etc.

Développer des actions intergénérationnelles

Des actions organisées par le service enfance sont menées chaque année pour contribuer à des échanges intergénérationnels. A ce titre, par exemple, le service enfance participe annuellement à l'évènement « semaine bleue », organise des jeux intergénérationnels, ou encore, a construit un partenariat avec l'association « lire et faire lire ». Ces actions ont vocation à se dynamiser. Il existe aussi des partenariats à distance entre les ACM (A. Lafon et les parentèles par exemple) : dessins d'enfants pour les résidents, mangeoires pour oiseaux confectionnées par les Arts et Viviers et données à l'EHPAD.

Faciliter l'expression de la citoyenneté écologique des plus jeunes (via un projet avec le CME)

Les élu.e.s du Conseil Municipal des Enfants sont désignés pour un mandat de deux ans depuis octobre 2021. De nombreux programmes de ces enfants mettent en avant la question de la transition écologique (concernant les pistes cyclables, les jardins partagés, le tri, etc). A cet égard, la construction de projets transversaux avec la Direction de la transition écologique est envisagée dès la journée d'intégration des élu.e.s en novembre 2021, via l'animation d'un atelier sur le recyclage. De nombreux autres projets dans cette dynamique-là sont à construire, avec les élu.e.s.

6

Viser l'inclusion et la participation de tous à la vie de la cité en prenant en compte toutes les singularités et les besoins éducatifs particuliers. (Fiches actions annexes 6.1 à 6.7).

- F6.1- Créer des supports inclusifs accessibles, garantissant une accessibilité à l'information pour tous

Il est constaté que la complétude de documents liée à ces démarches peut s'avérer complexe pour différents publics. Aussi, rendre les documents accessibles à tous et uniformiser ceux-ci entre les services et directions de la ville apparaît important afin de garantir l'accessibilité aux ressources et l'égalité des chances dès septembre 2022 et au cours de l'ensemble de la période 2021/2024.

- F6.2 - Développer un réseau de personnes ressources mobilisables

Pouvoir mobiliser des personnes ressources (des interprètes par exemple) afin de garantir l'égal accès de tous à l'ensemble des dispositifs semble être une piste favorable à l'inclusion. Ainsi, un travail de recensement de l'existant et d'animation de réseau est envisagé en partenariat avec les acteurs de la communauté éducative afin de développer un réseau.

- F6.3 - Former les acteurs éducatifs et travailler sur les représentations autour des différences et de l'interculturalité

L'objectif de cette action est de multiplier les sessions de formations auprès des équipes, sur la thématique des enfants à besoins éducatifs particuliers, mais également sur l'ensemble des thématiques pouvant entrer dans le champ de l'inclusion.

- F6.4 - Organiser des permanences inclusives dans les écoles

Des « permanences inclusives » permettant une accessibilité efficiente de toutes les familles aux dispositifs existants et contribuant au principe d'égalité des chances pourraient être envisagées. Ce projet est à construire avec

les équipes enseignantes afin d'expérimenter un projet pendant la période triennale.

- F6.5 - Poursuivre le projet d'établissement inclusif de la crèche Badaboum

La crèche Badaboum est située dans le quartier de Capeyron et accueille des enfants porteurs de handicaps. Son projet d'établissement, éducatif et pédagogique, s'inscrit sur l'ouverture au monde et à la différence. L'accueil qui y est proposé a vocation à aider à l'épanouissement psychologique et à la valorisation sociologique de l'enfance.

- F6.6 - Réaliser des actions pour permettre une mise en œuvre efficiente de l'égalité fille garçon

Le plan local de lutte contre les discriminations de la ville de Mérignac a vocation à formaliser différentes actions pour une ville égalitaire. L'enjeu de l'égalité fille garçon est qu'elle soit encouragée, inculquée, favorisée, dès l'école. Ainsi, le plan prévoit notamment l'implication des instances de participation enfance (CME) et jeunesse (IMPACT) sur les questions d'égalité et les actions qui en découlent.

- F6.7 - Lutter contre toutes les formes de discriminations dès le plus jeune âge

La lutte contre les discriminations ne se limite pas à favoriser l'égalité fille garçon. Ainsi, le plan précédemment cité envisage de multiples actions dès l'école et en partenariat avec des associations engagées. Par exemple, des actions sont menées pour lutter contre le racisme (avec l'ALIFS), pour lutter contre l'homophobie (avec l'association Coming Out). Ces actions ont vocation à se renforcer et à se développer au cours de la période 2021/2024.

L'ensemble de ces quarante-cinq actions a vocation à se mettre en œuvre au cours de la période triennale 2021/2024.

Afin de garantir un suivi efficient de l'ensemble des actions, les acteurs impliqués dans la démarche participeront à l'évaluation des actions au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

La pérennisation du PEDT

Le projet éducatif de territoire est un document d'ampleur qui pose les fondements de la politique éducative municipale. Sa période de mise en œuvre s'étend de 2021 à 2024 et est calquée sur les années scolaire. L'appropriation par les acteurs et la validation du présent projet a eu lieu en novembre 2021. L'approbation par le Conseil Municipal de la ville a eu lieu en décembre 2021.

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du présent projet, il est convenu ce qui suit :

- **Une coordination interne à la DAEF** se réunit a minima une fois par période de cycle scolaire (soit, cinq fois par an). Ce groupe est composé d'un représentant pour chaque service (petite enfance, éducation, enfance, jeunesse/PRE et direction) ;
- **Le comité de pilotage** du projet se réunit a minima deux fois par an (une fois par semestre). Il valide les orientations, contribue à l'évaluation des projets et valide les nouvelles actions ;
- Composition : directeurs d'école, principaux et proviseurs, inspection **Éducation Nationale**, élus et agents de la ville de Mérignac, associations du territoire, représentants de parents d'élèves, CAF de la Gironde ;
- Le comité technique fait un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action par trimestre et organise les réunions du COPIL ;
- Les instances précitées réfléchissent dès la mise en œuvre du projet, à mobiliser les services de l'Éducation Nationale et les représentants des parents d'élèves, sur la mise en œuvre du PEDT 2021/2024 et sur les problématiques d'ensemble liées à la politique éducative municipale ;
- **Des points d'étapes réguliers** sur la mise en œuvre des actions du plan sont organisés par les référents. L'ensemble des actions contenues a pour objectif de se déployer, selon un cadre défini ou à construire pendant la période. Le calendrier et les échéances liées sont mentionnés dans chacune des fiches. Également, des indicateurs et critères de réussite du projet y sont cités, afin de pouvoir évaluer, suivre et renouveler les actions selon leur mise en œuvre. Les actions ont vocation à être évaluées directement après leur réalisation et ce, a minima via la complétude d'une fiche évaluative ;
- **Chaque service municipal qui concourt à la mise en œuvre de la politique éducative municipale (hors DAEF) auprès des 0/25 ans détermine une personne référente**, rattachée à la démarche et assurant le suivi des actions menées ;
- Les services concernés sont : directions de la culture, du sport, de la cohésion sociale, de la transition écologique, de la logistique (service qualité), de l'action éducative et de la famille ;
- Un travail est mené sur la communication du projet (mise à jour des supports et mémentos, visibilité, lisibilité, vulgarisation du projet par le biais d'une vidéo ou autre support ludique).

Merci à tous les partenaires éducatifs et institutionnels présents au cours de la démarche de renouvellement du projet.

Merci aux services internes pour leur mobilisation.

Nous espérons que le contenu de ce projet continuera d'être enrichi par les apports de chacun sur les années à venir.

Partenaires du projet :



Contact

Direction de l'action éducative et des familles

education@merignac.com

05 56 55 66 00